



**ASSOCIATION NATIONALE DE MEDECINE DU TRAVAIL
ET D'ERGONOMIE DU PERSONNEL DES HOPITAUX**

Organisme de formation reconnu n°82690795869 en date du 3/8/84
N° SIRET 352 084 255 000 38 - Code APE 804D - Association Loi 1901

Site Internet de l'ANMTEPH : www.anmtph.fr

**Bulletin d'information FMC / EPP n° 72
du 15 mars 2008**

NUMERO THEMATIQUE

**BONNES PRATIQUES
en SANTE au TRAVAIL**

**face aux
RISQUES BIOLOGIQUES
PROFESSIONNELS**

**Coqueluche, Cytomégalo­virus, Gale, Grippe saisonnière,
Hépatite virale A, Hépatite virale B, Hépatite virale C,
Herpès, Leptospiroses, Méningocoques (infections invasives à),
Oreillons, Rougeole, Rubéole, Toxi-infections alimentaires collectives
Tuberculose, Varicelle, VIH, Zona**

Directeur de publication : Dr L.Scrick

Impression : Fac Copies 17, av des Diables Bleus – 06300 Nice - Prix de l'abonnement aux 4 numéros annuels : 58 euros

Date dépôt légal : 15 mars 2008 ISSN 1952-9929

BONNES PRATIQUES en SANTE au TRAVAIL face aux RISQUES BIOLOGIQUES PROFESSIONNELS

Le *Bulletin d'Information de l'Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des hôpitaux, l'ANMTEPH*, est adressé gracieusement chaque trimestre aux adhérents, depuis bientôt vingt ans.

Le numéro 72, premier numéro thématique du « B.I. de l'ANMTEPH », est consacré aux risques biologiques. Dix-huit pathologies rencontrées dans les établissements de santé et susceptibles notamment de contaminer le personnel sont étudiées de façon synthétique dans cet ouvrage et présentées selon un plan identique afin d'en faciliter la lecture et une recherche rapide de données précises. Pour chaque pathologie, cinq chapitres sont successivement traités : les *généralités épidémiologiques*, *l'évaluation des risques professionnels et leur prévention*, *la conduite à tenir par le service de santé au travail*, *les sources- en savoir plus*, *la fiche pratique*.

Ce recueil de 190 pages est le fruit d'un travail collectif réalisé par les 15 membres du Conseil d'Administration de l'ANMTEPH, tous MTPH de terrain. Nos références au guide *Eficatt*, "*Exposition fortuite à un agent infectieux et conduite à tenir en milieu de travail*" (<http://www.inrs.fr/eficatt>), constitué de fiches rédigées par un groupe de travail à l'initiative du *département Etudes et assistance médicales de l'INRS*, en collaboration avec le *GERES*, sont fréquentes. Nous vous signalons la récente mise en ligne de *fiches relatives à l'évaluation des risques biologiques*, réalisées par un *groupe de travail inter-CHU-CNRACL (CHU Rouen, CHU Angers, CHU Bordeaux, CHU Lille, CHU Nancy, CHU Reims)*, accessibles à l'adresse http://www.chu-rouen.fr/mtph/?page_id=1846, fiches dont la première partie du plan d'étude (*généralités épidémiologiques et évaluation des risques*) a été adoptée pour nos écrits. Certains de nos textes ont été validés par une instance telle le CLIN, un médecin infectiologue ou un spécialiste d'une autre discipline concernée (pneumologue, pédiatre,...); chaque article a ensuite, et à deux reprises, été éventuellement corrigé par un reviewer; enfin les écrits ont été soumis à un membre du *Comité de lecture* pour validation. Il ne s'agit pas là d'un énième ouvrage concernant les risques biologiques mais bien d'un véritable outil destiné non seulement à dispenser une actualisation des connaissances mais aussi, et c'est ce qui en fait précisément son originalité, à énoncer les **Bonnes Pratiques en Santé au Travail**, et à servir ainsi de **référentiel** à nos confrères médecins du travail des établissements de santé dans leur exercice quotidien. Ce document est bien évidemment accessible en ligne sur notre site www.anmtph.fr (*rubrique documentation>risques biologiques*).

L'ANMTEPH espère avoir répondu aux attentes de ses adhérents.

J'adresse mes plus sincères remerciements aux auteurs pour le travail réalisé et finalisé dans les délais que nous nous étions impartis, afin que ce premier *numéro thématique du B.I.* puisse être édité et vous être adressé à la date habituelle du premier numéro de l'année, mais aussi aux reviewers pour la pertinence des observations exprimées lors de la phase de relecture ainsi qu'aux membres du *Comité de lecture* pour avoir tout d'abord accepté notre proposition puis consacré une partie de leur temps à vérifier les textes.

Bonne lecture !

Dr Lionel SCTRICK
Président de l'ANMTEPH